



PROCES-VERBAL

Séance du 27 février 2023

Centre Administratif Intercommunal – Craon à 20h00



En exercice : 58

Présents : 48

Votants : 53

Séance du 27 février 2023

Le vingt-sept février Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 février 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN
COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT

RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
SORIEUX Vanessa, titulaire
/
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
/
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, titulaire
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, titulaire
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
/
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : VALLÉE Jacky (Chérancé), MANCEAU Laurence (Cossé le Vivien), RADÉ Maurice (Cossé le Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), CHADELAUD Gaëtan (La Roë), Derval Séverine (La Selle Craonnaise), GARBE Pascale (Méral), BALOCHE Dorinne (Renazé), GUINEHEUX Dominique (St Quentin les Anges).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Gaëtan CHADELAUD a donné pouvoir à Richard CHAMARET
Dominique GUINEHEUX a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT
Marie-Noëlle HINCELIN a donné pouvoir à Catherine DESHOMMES

Pascale GARBE a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER

Secrétaire de Séance : Élu M. Hugues GENDRY, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1	ÉCONOMIE	4
1.1	Aides en matière d'investissements immobiliers des entreprises de plus de 150 salariés	4
2	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	6
2.1	Gouvernance Mobilité – Convention de partenariat avec l'Université de Rennes II	6
2.2	Programme 2023 des travaux de voirie des Zones d'activités – Engagement des marchés.....	6
3	FINANCES	8
3.1	Approbation du compte de gestion 2022 – Budgets principal et annexes	8
3.2	Vote du compte administratif 2022 – Budgets principal et annexes	9
3.3	Zones d'activités – création d'un budget annexe unique et assujettissement à la TVA	15
3.4	Affectation des résultats 2022	15
3.5	Vote des budgets primitifs 2023 - Annexe 3.5	16
3.6	Vote des taux 2023 de fiscalité directe locale	23
3.7	Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2023	23
3.8	Vote de la subvention CIAS 2023.....	24
3.9	Provisions exercice 2023	25
3.10	Marché transports d'enfants sur le temps scolaire par autocars – Montant maximum	30
4	RESSOURCES HUMAINES	31
4.1	Modification du temps de préparation des cours des MNS à l'Odyssée	31
4.2	Création astreinte décision et d'exploitation – Règlement d'astreinte Annexe 4.2	31
4.3	Bilan 2022 plan d'actions pluriannuel égalité femmes-hommes – Annexe 4.3	32
5	INFORMATIONS DIVERSES	32
5.1	Décisions du Président	32
5.2	Calendrier 2023 – Réunions CCPC et CIAS.....	33

M. Christophe LANGOUËT, Président, ouvre la séance à 20h05 et accueille les membres du conseil communautaire dans la salle de réunions du Centre Administratif Intercommunal à Craon.

Il procède à l'appel nominal des membres du conseil communautaire déterminant ainsi les membres présents.

À l'ouverture de cette séance, il est constaté que le nombre de présents est de 47, le quorum est atteint (sans compter les pouvoirs qui sont au nombre de 5). Mme DALIFARD Alexia entre dans la salle à 20H18, portant le nombre de présents à 48.

M. Hugues GENDRY a été désigné Secrétaire de la séance.

M. Christophe LANGOUËT demande au conseil communautaire si des observations sont à formuler pour l'approbation du procès-verbal du 30 janvier 2023.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

Avant de dérouler l'ordre du jour, **M. Christophe LANGOUËT** informe que les matériels volés à l'usine de production d'eau potable de Livré la Touche ont été récupérés en totalité grâce à l'intervention de la gendarmerie. Le renforcement de la sécurisation de l'usine est à l'étude pour éviter tout nouveau cambriolage.

1 ÉCONOMIE

1.1 Aides en matière d'investissements immobiliers des entreprises de plus de 150 salariés

M. Daniel GENDRY, Vice-président en charge des Affaires Économiques, rappelle au conseil communautaire que, par délibération n° 2019-05/79 en date du 13 mai 2019, il a été décidé d'adopter et d'appliquer un dispositif d'aide aux entreprises de plus de 150 salariés. Par délibération n°2020-11/190, cette opération a été reconduite jusqu'au 31 décembre 2022.

Ce dispositif prévoyait l'intervention de la Communauté de Communes du Pays de Craon sous forme de subvention à des projets d'immobilier d'entreprise à hauteur de 10%, pour un montant de dépenses éligibles de 600 000 €HT maximum, soit une aide maximum de 60 000 €. Lors de la commission Économie-Emploi du 24 janvier 2023, il a été proposé de reconduire ce dispositif pour 3 ans et d'adopter le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT D'INTERVENTION :

■ OBJET

Aider à la construction, l'extension et/ou la réhabilitation de locaux à usage industriel, artisanal de production ou tertiaire destinés à l'entreprise ou afin de les mettre à la disposition d'une entreprise par location, crédit-bail immobilier ou vente en l'état futur d'achèvement (VEFA).

Seules les opérations soumises à permis de construire ou faisant l'objet d'une déclaration préalable et d'un arrêté de non-opposition à cette déclaration préalable seront éligibles.

■ BENEFICIAIRES

Entreprises à statut sociétaire, sociétés de crédit-bail immobilier, sociétés de portage immobilier et sociétés d'économie mixte (hors opération en tant que promoteur), et Sociétés civiles immobilières (SCI) à la condition suivante :

- similitude de l'actionnariat de la SCI et de la société d'exploitation à hauteur d'au moins 66 % du capital de chacune des sociétés.

■ CONDITIONS D'OCTROI

■ Conditions générales

a] Dépenses éligibles :

- travaux de construction, d'extension, de réhabilitation et d'aménagement de locaux,
- dépenses liées aux travaux immobiliers : voirie et réseaux divers, aménagements extérieurs dans une limite, pour ces aménagements, de 10 % de la dépense éligible,
- honoraires d'architecte, frais de contrôle technique et assurances dommage-ouvrage.

b] Activités de l'entreprise destinataire des locaux comptant plus de 150 personnes (hors apprentis ou étudiants en formation professionnelle) :

- artisanat de production,
- industrie (hors bâtiment et travaux publics),
- transport routier de marchandises de proximité et interurbain (codes APE 49.41 A et B),
- tertiaire industriel et de recherche, services aux entreprises (activité tournée à plus de 50% vers les entreprises).

c] Statut des entreprises :

Les entreprises occupant les locaux devront être constituées sous forme sociétaire (EURL, SA, SARL, SAS...). Les entreprises détenues par une holding seront éligibles sous réserve qu'elles exercent dans les locaux une activité correspondant aux critères définis précédemment.

■ **Reversement éventuel des aides**

L'aide attribuée aux maîtres d'ouvrage pourra être sujette à reversement total ou partiel en cas de non maintien d'activité éligible pendant une période de 3 ans minimum ou en cas de vente de l'ensemble immobilier (sauf VEFA) avant un délai de 3 ans.

■ **CALCUL DE L'AIDE**

Entreprises de plus de 150 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros

- octroi d'une subvention de 10 % sur un montant de dépenses éligibles de 600 000 €HT maximum, soit une aide de 60 000 € maxi de la Communauté de communes du Pays de Craon.

■ **MODALITES DE VERSEMENT**

L'aide sera versée en une seule fois selon les modalités suivantes :

- Pour les entreprises, sur production d'un certificat d'occupation des locaux, d'un état récapitulatif par lot des dépenses définitives et d'une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.
- Pour les bénéficiaires privés (sociétés de crédit-bail immobilier, sociétés de portage immobilier, sociétés d'économie mixte et SCI) sur production d'un certificat d'occupation des locaux, d'un état récapitulatif par lot des dépenses définitives, d'une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux et d'une copie du contrat de location, de crédit-bail immobilier ou de vente.

■ **CUMUL DES AIDES PUBLIQUES**

Une entreprise ou SCI (« bénéficiaire » comme indiqué ci-dessus), ayant déjà obtenu, pour une entreprise éligible, une subvention dans le cadre de ce dispositif (actuel ou passé) ne peut représenter une nouvelle demande d'aide ayant le même objet avant l'expiration d'un délai de trois ans, dont le point de départ est la date à laquelle est intervenu le dernier versement de cette aide.

M. Vincent RESTIF : toutes les entreprises ont-elles droit à ce dispositif ?

M. Daniel GENDRY : Il y a un référencement, un règlement – Toutes les entreprises ne sont donc pas éligibles.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** la reconduction du dispositif d'aide à l'immobilier des entreprises de plus de 150 salariés ;
- ⇒ **APPROUVE** la proposition de règlement d'intervention de ce dispositif ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif.

2 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 Gouvernance Mobilité – Convention de partenariat avec l'Université de Rennes II

M. GUINEHEUX rappelle que lors de la commission Aménagement du Territoire du 7 novembre 2022, il a été évoqué et approuvé le principe d'un partenariat avec l'Université de Rennes 2 afin que des étudiants de Master 1 Administration des collectivités territoriales réalisent un diagnostic complémentaire sur la mobilité, les transports et leur gouvernance en Pays de Craon.

Les étudiants et enseignants du Master proposent ainsi de réaliser un diagnostic par entretiens basé sur des méthodes qualitatives, concernant les habitants, les entreprises, les élus, les agents des collectivités et les associations.

L'objectif de l'opération sera donc d'identifier les freins à la mise en place d'alternatives à la voiture individuelle, notamment liés à la gouvernance des mobilités et des transports sur le territoire et au manque d'information. Cette étude permettra de comprendre les représentations, les systèmes d'idées des différentes catégories d'acteurs identifiées, leurs besoins, leur coordination et les moyens qui sont mis en œuvre par la collectivité.

Les membres de la commission proposent également le remboursement de leurs frais de déplacement liés à cette étude : il s'agit des frais de déplacement entre Rennes et la communauté de communes du Pays de Craon, en covoiturage, ces frais s'élevant à 800 euros maximum.

Pour ce faire, une convention d'étude doit être signée entre la CCPC et l'Université de Rennes 2.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération du 22 mars 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Craon portant sur la Prise de la compétence Mobilité et l'exercice de la compétence par une Autorité organisatrice de la mobilité (AOM),

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement du Territoire – Mobilité - Politiques contractuelles du 07/11/2022,

Considérant l'avis favorable du bureau en date du 13/02/2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** la convention entre l'Université de Rennes 2 et la Communauté de Communes du Pays de Craon pour la réalisation d'une étude portant sur la gouvernance de la mobilité ;
- ⇒ **APPROUVE** le remboursement des frais de déplacements des étudiants comme proposé ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer cette convention et le charger de toutes les démarches afférentes.

2.2 Programme 2023 des travaux de voirie des Zones d'activités – Engagement des marchés

M. Daniel Gendry, Vice-Président en charge de l'Economie, rappelle au conseil communautaire qu'un programme pluriannuel de travaux d'entretien des voiries des Zones d'Activités a été proposé par le service Voirie de la Communauté de communes et validé par la commission Économique du 18 janvier 2022. Pour 2023, l'enveloppe de travaux s'élève à 115 000 € TTC et sera répartie comme suit :

<u>ZAE</u> Programme travaux 2023	<u>rue/travaux</u>	<u>prépa avant</u> <u>enduit</u>	<u>enduit</u>	<u>enrobé</u>	<u>marquage</u>	<u>divers</u>	<u>estimation</u> <u>TTC</u>
COSSE LE VIVIEN ZAE07 HERSOUILLE	voie d'accès CER France /ASMAD	672	1 745				2 417
CRAON ZAE09 - PEPINIERE	rue du Portugal : réfection accès et parking			6 281			6 281
	rue d'Espagne et pépinière : enduit		15 183				15 183
MERAL ZAE14 – MOULIN A VENT (DASRAS)	Voirie Interne entreprise Dasras (atelier Relais)	2 448					2 448
	reprise des 2 accès de l'entreprise Dasras et patte d'oie de l'entrée de ZA			21 108			21 108
QUELAINES ZAE17 – LA GRANGE	bd de l'Europe + accès entreprise Barriau Leclerc			37 470			37 470
QUELAINES ZAE18 – LA CHESNAIE	Rue De la chesnaie - remplacement tampons EP/EU + reprise de bordure					8 910	8 910
	Rue de la chesnaie - création de grille-devant entreprise Foulon (suite inondation)					6 700	6 700
	Rue de la chesnaie enduit		11 457		400		11 857
<u>TOTAL</u>				<u>112 374 €</u>			

Pour la réalisation de ces travaux 2023, il est proposé de réaliser :

- Un marché de travaux pour les ZAE Cossé/Méral/Quelaines d'un montant estimatif de 86 627 € TTC ;
- Une consultation d'entreprises pour les travaux de la ZAE de Craon d'un montant estimatif de 21 464 € TTC ;
- Une consultation d'entreprises pour les travaux de réseaux (création de grille EP), ZAE de la Chesnaie à Quelaines dont le montant estimatif est de 6 700 € TTC.

Considérant l'avis favorable de la Commission Economie en date du 18 janvier 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité :

⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à :

- **LANCER** les consultations d'entreprises et devis pour les travaux de voirie et réseaux sur les ZAE – programme 2023 dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (art. L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique),
- **RETENIR** les entreprises les mieux disantes,
- **SIGNER** les marchés ou devis susvisés et toutes pièces afférentes à ces marchés, dans la limite de l'enveloppe budgétaire de travaux définie pour 2023.

⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes pièces afférentes à ces dossiers.

3 FINANCES

3.1 Approbation du compte de gestion 2022 – Budgets principal et annexes

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances et des Marchés Publics, expose au conseil communautaire qu'il est invité à approuver les comptes de gestion pour l'exercice 2022.

Les comptes de gestion 2022 sont dressés par la Trésorière de Château-Gontier-sur-Mayenne. Ils se présentent comme suit :

Désignation des budgets	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Résultat de clôture 2022 définitif
Budget PRINCIPAL (70000)	7 472 294,38 €	84 692,00 €	7 556 986,38 €
Budget annexe SPANC (70002)	76 046,85 €	15 209,27 €	91 256,12 €
Budget annexe ATELIERS RELAIS (70003)	0,00 €	771 607,72 €	771 607,72 €
Budget annexe OM (70004)	298 437,44 €	519 168,69 €	817 606,13 €
Budget annexe ZA ASTILLE (70005)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA LA GRANGE QUELAINES (70006)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA HERSOUILLERES (70007)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA BALLOTS (70008)	5 872,96 €	0,00 €	5 872,96 €
Budget annexe ZA LA CHARMILLE ST AIGNAN (70009)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA LA FORGE RENAZE (70010)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA VILLENEUVE 3 CRAON (70011)	9 317,02 €	0,00 €	9 317,02 €
Budget annexe ZA PLATANES COSSE (70012)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA HERSEPEAU RENAZE(70014)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA PEPINIERE NORD CRAON (70016)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA OURZAIS RENAZE (70017)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe CHAMBRES FUNERAIRES (70018)	34 677,47 €	-7 132,53 €	27 544,94 €
Budget annexe PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE (70019)	26 371,07 €	11 540,90 €	37 911,97 €
Budget annexe EAU REGIE (70020)	3 587 407,97 €	278 645,71 €	3 866 053,68 €
Budget annexe EAU DSP (70021)	1 272 384,48 €	-230 951,00 €	1 041 433,48 €
Budget annexe EAU PRODUCTION LOIGNE (70022)	245 209,38 €	556 655,02 €	801 864,40 €
Budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE (70023)	479 681,71 €	1 273 491,26 €	1 753 172,97 €
Budget annexe ZA LES RUES COSSE (70025)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA BVD EIFFEL (70026)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA MOULIN A VENT MERAL (70027)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA LA CHESNAIE QUELAINES (70028)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total			16 780 627,77 €

Mme Alexia DALIFARD entre dans la salle à 20H18 pendant la présentation de M. CHAUVIN.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** les comptes de gestion 2022 tels que présentés ci-dessus.

3.2 Vote du compte administratif 2022 – Budgets principal et annexes

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances et des Marchés Publics, expose au conseil communautaire qu'il est invité à approuver les comptes administratifs pour l'exercice 2022. Ces derniers se présentent comme suit :

Compte administratif Budget Principal (70000)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2022				
Opérations de l'exercice	13 723 691,83 €	15 826 942,70 €	5 536 194,10 €	4 848 819,90 €
Résultat de l'exercice		2 103 250,87 €	687 374,20 €	
Résultats 2021 reportés		5 369 043,51 €		772 066,20 €
Résultat de clôture		7 472 294,38 €		84 692,00 €

Compte administratif budget annexe SPANC (70002)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2022				
Opérations de l'exercice	62 622,07 €	77 158,25 €	39 722,30 €	39 910,30 €
Résultat de l'exercice		14 536,18 €		188,00 €
Résultats 2021 reportés		61 510,67 €		15 021,27 €
Résultat de clôture		76 046,85 €		15 209,27 €

Compte administratif Budget Ateliers Relais (70003)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte Administratif 2022				
Opérations de l'exercice	1 422 292,01 €	1 422 292,01 €	1 508 114,86 €	1 878 713,49 €
Résultat de l'exercice				370 598,63 €
Résultats 2021 reportés				401 009,09 €
Résultat de clôture		0,00 €		771 607,72 €

Compte administratif budget annexe OM (70004)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte Administratif 2022				
Opérations de l'exercice	3 255 277,71 €	3 451 994,36 €	765 076,88 €	958 481,17 €
Résultat de l'exercice		196 716,65 €		193 404,29 €
Résultats 2021 reportés		101 720,79 €		325 764,40 €
Résultat de clôture		298 437,44 €		519 168,69 €

Compte administratif budget annexe ZA ASTILLE (70005)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2022				
Opérations de l'exercice	16 307,96 €	16 307,96 €	12 652,96 €	12 652,96 €
Résultat de l'exercice		0,00 €		0,00 €
Résultats 2021 reportés				
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Compte administratif budget annexe ZA LA GRANGE QUELAINES (70006)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2022				
Opérations de l'exercice	188 017,01 €	188 017,01 €	187 680,37 €	187 680,37 €
Résultat de l'exercice		0,00 €		0,00 €
Résultats 2021 reportés				
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Compte administratif budget annexe ZA HERSOUILLERES (70007)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2022				
Opérations de l'exercice	101 338,86 €	101 338,86 €	101 338,86 €	101 338,86 €
Résultat de l'exercice		0,00 €		0,00 €
Résultats 2021 reportés				
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Compte administratif budget annexe ZA Ballots (70008)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2022				
Opérations de l'exercice	172 331,38 €	172 331,38 €	172 330,93 €	172 330,93 €
Résultat de l'exercice		0,00 €		0,00 €
Résultats 2021 reportés		5 872,96 €		
Résultat de clôture		5 872,96 €	0,00 €	0,00 €

Compte administratif budget annexe ZA LA CHARMILLE ST AIGNAN (70009)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2022				
Opérations de l'exercice	115 763,54 €	115 763,54 €	115 655,04 €	115 655,04 €
Résultat de l'exercice				
Résultats 2021 reportés				
Résultat de clôture		0,00		0,00

Compte administratif budget annexe ZA LA FORGE RENAZE (70010)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
Compte Administratif 2022	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	284 253,55 €	284 253,55 €	284 253,55 €	284 253,55 €
Résultat de l'exercice				
Résultats 2021 reportés				
Résultat de clôture		0,00	0,00	

Compte administratif budget annexe ZA VILLENEUVE 3 CRAON (70011)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
Compte Administratif 2022	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	191 532,04 €	179 326,08 €	191 387,04 €	191 387,04 €
Résultat de l'exercice		0,00 €		
Résultats 2021 reportés		21 522,98 €		
Résultat de clôture		9 317,02		0,00

Compte administratif budget annexe ZA PLATANES COSSE (70012)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
Compte Administratif 2022	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	178 916,22 €	178 916,22 €	168 824,01 €	168 824,01 €
Résultat de l'exercice				
Résultats 2021 reportés				
Résultat de clôture		0,00	0,00	

Compte administratif budget annexe ZA HERSEPEAU RENAZE(70014)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
Compte Administratif 2022	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	134 716,04 €	134 716,04 €	144 531,84 €	144 531,84 €
Résultat de l'exercice				
Résultats 2021 reportés				
Résultat de clôture		0,00 €	0,00	

Compte administratif budget annexe ZA PEPINIERE NORD CRAON (70016)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
Compte Administratif 2022	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	825 961,32 €	823 931,78 €	788 967,37 €	788 967,37 €
Résultat de l'exercice	2 029,54	0,00		
Résultats 2021 reportés		2 029,54		
Résultat de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00

Compte administratif budget annexe ZA OURZAIS RENAZE (70017)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2022				
Opérations de l'exercice	41 044,69 €	41 044,69 €	40 842,07 €	40 842,07 €
Résultat de l'exercice				
Résultats 2021 reportés				
Résultat de clôture		0,00		0,00

Compte administratif budget annexe chambres funéraires (70018)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2022				
Opérations de l'exercice	10 560,29 €	27 234,83 €	14 571,00 €	12 906,43 €
Résultat de l'exercice		16 674,54 €	1 664,57 €	0,00 €
Résultats 2021 reportés		18 002,93 €	5 467,96 €	
Résultat de clôture		34 677,47 €	7 132,53 €	

Compte administratif budget annexe PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE (70019)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2022				
Opérations de l'exercice	1 870,11 €	4 709,28 €	187,30 €	1 836,00 €
Résultat de l'exercice		2 839,17 €		1 648,70 €
Résultats 2021 reportés		23 531,90 €		9 892,20 €
Résultat de clôture		26 371,07 €		11 540,90 €

Compte administratif budget annexe EAU REGIE (70020)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte Administratif 2022				
Opérations de l'exercice	2 996 024,72 €	3 371 060,85 €	992 474,36 €	1 127 868,53 €
Résultat de l'exercice		375 036,13 €		135 394,17 €
Résultats 2021 reportés		3 212 371,84 €		143 251,54 €
Résultat de clôture		3 587 407,97 €		278 645,71 €

Compte administratif budget annexe EAU DSP (70021)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte Administratif 2022				
Opérations de l'exercice	541 513,51 €	1 231 721,00 €	1 490 014,51 €	1 541 082,28 €
Résultat de l'exercice		690 207,49 €		51 067,77 €
Résultats 2021 reportés		582 176,99 €	282 018,77 €	
Résultat de clôture		1 272 384,48 €	230 951,00 €	

Compte administratif budget annexe EAU PRODUCTION LOIGNE (70022)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
Compte Administratif 2022	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	1 479 236,06 €	809 071,58 €	998 550,29 €	1 330 835,79 €
Résultat de l'exercice	670 164,48 €			332 285,50 €
Résultats 2021 reportés		915 373,86 €		224 369,52 €
Résultat de clôture		245 209,38 €		556 655,02 €

Compte administratif budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE (70023)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
Compte Administratif 2022	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	2 000 078,61 €	2 190 384,81 €	781 907,50 €	1 422 798,88 €
Résultat de l'exercice		190 306,20 €		640 891,38 €
Résultats 2021 reportés		289 375,51 €		632 599,88 €
Résultat de clôture		479 681,71 €		1 273 491,26 €

Compte administratif budget annexe ZA LES RUES COSSE (70025)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
Compte Administratif 2022	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	557 973,42 €	557 973,42 €	557 973,42 €	557 973,42 €
Résultat de l'exercice		0,00 €		0,00 €
Résultats 2021 reportés				
Résultat de clôture		0,00 €		0,00 €

Compte administratif budget annexe ZA BVD EIFFEL (70026)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
Opérations de l'exercice	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	212 271,08 €	212 271,08 €	212 271,08 €	212 271,08 €
Résultat de l'exercice		0,00 €		0,00 €
Résultat de clôture				
Résultat de clôture		0,00 €		0,00 €

Compte administratif budget annexe ZA Moulin à Vent Méral (70027)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
Opérations de l'exercice	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	43 900,00 €	43 900,00 €	43 900,00 €	43 900,00 €
Résultat de l'exercice		0,00 €		0,00 €
Résultat de clôture				
Résultat de clôture		0,00 €		0,00 €

Compte administratif budget annexe ZA La Chesnaie QuelainesI (70028)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
Opérations de l'exercice	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	57 330,66 €	57 330,66 €	57 330,17 €	57 330,17 €
Résultat de l'exercice		0,00 €		0,00 €
Résultat de clôture				
Résultat de clôture		0,00 €		0,00 €

Récapitulatif des résultats avec les restes à réaliser :

Désignation des budgets	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Résultat de clôture 2022 définitif	Solde des restes à réaliser	Résultat de clôture corrigé
Budget PRINCIPAL (70000)	7 472 294,38 €	84 692,00 €	7 556 986,38 €	518 107,29 €	8 075 093,67 €
Budget annexe SPANC (70002)	76 046,85 €	15 209,27 €	91 256,12 €	0,00 €	91 256,12 €
Budget annexe ATELIERS RELAIS (70003)	0,00 €	771 607,72 €	771 607,72 €	-323 692,38 €	447 915,34 €
Budget annexe OM (70004)	298 437,44 €	519 168,69 €	817 606,13 €	282 296,17 €	1 099 905,30 €
Budget annexe ZA ASTILLE (70005)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA LA GRANGE QUELAINES (70006)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA HERSOUILLERES (70007)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA BALLOTS (70008)	5 872,96 €	0,00 €	5 872,96 €	0,00 €	5 872,96 €
Budget annexe ZA LA CHARMILLE ST AIGNAN (70009)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA LA FORGE RENAZE (70010)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA VILLENEUVE 3 CRAON (70011)	9 317,02 €	0,00 €	9 317,02 €	0,00 €	9 317,02 €
Budget annexe ZA PLATANES COSSE (70012)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA HERSEPEAU RENAZE(70014)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA PEPINIERE NORD CRAON (70016)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA OURZAIS RENAZE (70017)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe CHAMBRES FUNERAIRES (70018)	34 677,47 €	-7 132,53 €	27 544,94 €	0,00 €	27 544,94 €
Budget annexe PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE (70019)	26 371,07 €	11 540,90 €	37 911,97 €	0,00 €	37 911,97 €
Budget annexe EAU REGIE (70020)	3 587 407,97 €	278 645,71 €	3 866 053,68 €	-160 095,23 €	3 705 958,45 €
Budget annexe EAU DSP (70021)	1 272 384,48 €	-230 951,00 €	1 041 433,48 €	-46 406,24 €	995 027,24 €
Budget annexe EAU PRODUCTION LOIGNE (70022)	245 209,38 €	556 655,02 €	801 864,40 €	-4 252,19 €	797 612,21 €
Budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE (70023)	479 681,71 €	1 273 491,26 €	1 753 172,97 €	-583 123,19 €	1 170 049,78 €
Budget annexe ZA LES RUES COSSE (70025)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA BVD EIFFEL (70026)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA MOULIN A VENT MERAL (70027)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA LA CHESNAIE QUELAINES (70028)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total			16 780 627,77 €	-317 165,77 €	16 463 462,00 €

M. Christophe LANGOUËT, Président, ne prenant pas part au vote, sort de la salle et M. Daniel GENDRY prend la présidence.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité :

- ⇒ **VOTE** les comptes administratifs 2022 tels que présentés ci-dessus,
- ⇒ **PREND** acte des restes à réaliser.

M. Christophe LANGOUËT entre dans la salle.

3.3 Zones d'activités – création d'un budget annexe unique et assujettissement à la TVA

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances et des Marchés Publics, propose, à compter du 1er janvier 2024 et afin de simplifier la gestion budgétaire, réduire le nombre d'opérations comptables et faciliter la lecture des budgets de zones, de regrouper les 16 budgets annexes de zones d'activités en 1 seul budget. Ce budget annexe ZA unique sera assujetti à la TVA.

Il précise que la tenue de la comptabilité analytique zone par zone sera maintenue.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des impôts,

Considérant les orientations budgétaires présentées en conseil communautaire le 30 janvier 2023,

Considérant le projet de créer un budget unique regroupant toutes les zones d'activités de la communauté de communes du Pays de Craon,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité :

- ⇒ **DECIDE** la création d'un budget annexe ZA unique à compter du 01/01/2024 ;
- ⇒ **SOLLICITE** auprès de la DGFIP un assujettissement de la CCPC à la TVA au titre de ce dossier ;
- ⇒ **CHARGE** le président de toutes les démarches afférentes.

3.4 Affectation des résultats 2022

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances et des Marchés Publics, expose que, conformément à l'instruction comptable, il convient d'affecter, le cas échéant, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 pour chaque budget. L'excédent doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement qui est composé du résultat d'investissement et du solde des restes à réaliser en investissement.

Les comptes de gestion et des comptes administratifs de l'exercice 2022 étant approuvés, il est proposé une reprise définitive des résultats de clôture pour chaque budget.

Concernant les résultats de fonctionnement des zones d'activités, ceux-ci font l'objet d'un simple report, puisque, sur ces budgets, on ne les affecte jamais en investissement.

La proposition d'affectation des résultats 2022 au BP 2023 est présentée comme suit :

Budget principal (70000)

002 Excédent de fonctionnement reporté7 472 294,38 €

Budget annexe SPANC (70002)

002 Excédent de fonctionnement reporté76 046,85 €

Budget annexe Ordures Ménagères (70004)

002 Excédent de fonctionnement reporté298 437,44 €

Budget annexe ZA Ballots (70008)

002 Excédent de fonctionnement reporté5 872,96 €

Budget annexe ZA Villeneuve 3 Craon (70011)

002 Excédent de fonctionnement reporté9 317,02 €

Budget annexe chambres funéraires (70018)

002 Excédent de fonctionnement reporté27 544,94 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé7 132,53 €

Budget annexe panneaux photovoltaïques (70019)

002 Excédent de fonctionnement reporté26 371,07 €

Budget annexe Eau Régie (70020)

002 Excédent de fonctionnement reporté3 584 074,64 €

1064 Réserves réglementées.....3 333,33 €

Budget annexe Eau DSP (70021)

002 Excédent de fonctionnement reporté995 027,24 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé277 357,24 €

Budget annexe Eau Production Loigné (70022)

002 Excédent de fonctionnement reporté245 209,38 €

Budget annexe Assainissement Régie (70023)

002 Excédent de fonctionnement reporté479 681,71 €

M. Maxime CHAUVIN précise que l'excédent de fonctionnement capitalisé sur les budgets 70018 et 70021 est affecté à la section investissement.

M. Bertrand de GUÉBRIANT : Que sont les réserves réglementées sur le budget 70020 ?

Laëtitia GALLET : cet excédent fait suite à une vente pour laquelle la somme doit obligatoirement être affectée au compte 1064 « Réserves réglementées ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** l'affectation des résultats telle que proposée ci-dessus.

3.5 Vote des budgets primitifs 2023 - Annexe 3.5

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances et des Marchés Publics, rappelle au conseil communautaire l'organisation des budgets :

- 1 budget principal
- 1 budget annexe SPANC

- 1 budget annexe ateliers relais
- 1 budget annexe OM
- 16 budgets annexes zones d'activités
- 1 budget annexe chambres funéraires
- 1 budget annexe photovoltaïque
- 1 budget annexe eau régie
- 1 budget annexe eau DSP
- 1 budget annexe eau production Loigné
- 1 budget annexe assainissement régie

Soit au total 1 budget principal et 25 budgets annexes.

Le Conseil Communautaire a validé les orientations budgétaires lors de sa séance du 30 janvier 2023 à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 (DOB).

Le budget primitif est la traduction du DOB pour les prévisions budgétaires de l'année 2023, ajusté avec la reprise des résultats.

M. Christophe LANGOUËT précise que le soutien à la rénovation des logements anciens en centre bourg est destiné à des logements appartenant aux communes. Il ne concerne pas les propriétaires privés. Il a été demandé au Conseil Départemental de globaliser cette aide avec l'aide départementale mais le CD n'est pas prêt à aller dans ce sens pour le moment.

M. Maxime CHAUVIN propose de voter les budgets primitifs (incluant les opérations d'ordre) comme présenté de façon synthétique pour chacun des budgets (budget principal et 25 budgets annexes) par section de fonctionnement et d'investissement – Dépenses et Recettes.

M. Hervé TISON s'oppose au vote du budget principal compte-tenu des résultats de L'Odyssée : les charges sont maîtrisées mais je ne vois aucune ambition ni stratégie de développement pour augmenter les recettes. Il manque 100 000€ depuis 2019. Pour seule réponse à mon questionnement, j'entends « tu n'as qu'à y aller » - ma seule présence ne permettra pas de combler le déficit !

M. Christophe LANGOUËT propose d'apporter quelques éléments de réponse au CC du mois d'avril après une réflexion en commission. La réponse nécessite un peu de temps.

M. Philippe PELLUAU : la taxe OM n'est pas très juste, pénalisante pour certains – Est-il prévu de passer à une redevance incitative comme cela est pratiqué dans d'autres collectivités ?

M. GILLES : nous avons pour le moment privilégié le contrôle d'accès aux déchetteries pour améliorer le tri. Le passage à la redevance incitative suppose un nouvel investissement et l'embauche de personnel supplémentaire. Il faudra comparer avec ce que fait Château-Gontier. Le coût semble quasi à l'identique soit 210 euros par foyer. La taxe concerne la gestion des 7 déchetteries et le ramassage au porte à porte des OM chaque semaine.

M. Christophe LANGOUËT : ramené à la semaine, on arrive à un coût global de 4 euros par foyer. L'effort de tri doit être collectif, chacun dans nos propres bacs nous devons veiller à bien trier. Les erreurs de tri représentent un coût à l'année de 90 000 €. On observe que 40% des déchets n'ont rien à faire dans le bac OM (souvent des déchets compostables). Pour information, il existe sur le territoire une association « Les pieds sur terre » qui valorise les déchets compostables.

Les erreurs de tri dans le bac OM augmentent le coût de l'Incinération qui s'élève à 103 € la tonne. L'effort collectif permettrait de faire des économies certaines. Avantage de la taxe : pas d'impayé tandis qu'il peut y en avoir sur les redevances mais nous restons ouverts à l'étude d'une redevance en remplacement de la taxe – Pour information, il existe sur le territoire une association « Les pieds sur terre » qui valorise les déchets compostables.

M. Pierrick GILLES : le service réfléchit à faire en sorte qu'on n'augmente plus la taxe.

M. Alain BAHIER : il y a des différences dans les chiffres totaux présentés ?

Laëtitia GALLET : les décalages sont les restes à réaliser.

Mme Aurélie MAHIER : Le nombre de déchetteries sur le territoire peut-il être diminué, nous en avons 7 ?

M. Laurent LEFEVRE : c'est un service rendu à la population. Le risque en supprimant des déchetteries est l'augmentation des déchets dans les bacs OM ou des dépôts sauvages.

Mme Vanessa SORIEUX sort de la salle pendant la présentation du budget annexe photovoltaïque n°700-19, elle ne prend pas part au vote. Elle revient dans la salle pour le vote du budget n°700-20 Eau régie.

Budget Eau DSP n° 700-21 :

M. Alain BAHIER : les propriétaires attendent des travaux depuis 3 ans

M. Richard CHAMARET : ta demande date de 2018 – en 2020 il y a eu la Covid – début 2021 il y a eu une rencontre sur place puis 2 autres rencontres avec les propriétaires ont eu lieu auxquels tu n'as pas toujours participé – Le dossier est passé en conseil d'exploitation – Nous sommes actuellement en attente du retour de l'exploitant.

Budget Production Eau Loigné n° 700-22 :

M. Christophe LANGOUËT précise que l'actualisation du prix de vente de l'eau à 0.62€ HT/m3 est un tarif négocié avec Château-Gontier (avant négociation 0.40€ HT/m3).

Budget Assainissement régie n° 700-23 :

M. Richard CHAMARET informe de l'abrogation de l'arrêté d'avril 2020 concernant les boues COVID. L'épandage des boues est donc de nouveau possible. Pour le moment les agriculteurs n'ont pas été informés car nous attendions la sortie du décret officiel.

Considérant la proposition présentée,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

⇒ **APPROUVE** les budgets primitifs 2023 comme suit :

BP 2023	numéro de budget	Vote du 27 février 2023					
		Section de fonctionnement		Section d'investissement			
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Budget principal	700 00	23 613 819,01 €	23 613 819,01 €	15 480 408,36 €	15 480 408,36 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48	Votes : 53 Pour : 52 Contre : 1 Abstention : 0
Budget annexe SPANC	700 02	139 744,85 €	139 744,85 €	16 209,27 €	16 209,27 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de	Votes : 53 Pour : 53 Contre : 0

						suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48	Abstention : 0
Budget annexe Ateliers relais	700 03	960 286,34 €	960 286,34 €	2 261 007,52 €	2 261 007,52 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48	Votes : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe OM	700 04	4 149 188,05 €	4 149 188,05 €	2 406 264,45 €	2 406 264,45 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48	Votes : 53 Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 1
Budget annexe ZA la Croix Astillé	700 05	26 905,00 €	26 905,00 €	26 905,00 €	26 905,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48	Votes : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe ZA la Grange Quelaines	700 06	389 005,00 €	389 005,00 €	389 005,00 €	389 005,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48	Votes : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe ZA Hersouillères Cossé	700 07	105 005,00 €	105 005,00 €	102 000,00 €	102 000,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48	Votes : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

Budget annexe ZA Ballots	700 08	443 222,96 €	443 222,96 €	286 000,00 €	286 000,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48	Votes : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe ZA Charmille St Aignan	700 09	120 005,00 €	120 005,00 €	116 000,00 €	116 000,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48	Votes : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe ZA la Forge Renazé	700 10	285 000,00 €	285 000,00 €	285 000,00 €	285 000,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48	Votes : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe ZA Villeneuve 3 Craon	700 11	238 322,02 €	238 322,02 €	229 005,00 €	229 005,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48	Votes : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe ZA les Platanes Cossé	700 12	321 005,00 €	321 005,00 €	333 005,00 €	333 005,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48	Votes : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe ZA Hersepeau Renazé	700 14	136 505,00 €	136 505,00 €	146 500,00 €	146 500,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 53	Votes : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

						Nombre de membres présents : 48	
Budget annexe ZA pépinière nord Craon	700 16	674 005,00 €	674 005,00 €	655 000,00 €	655 000,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48	Votes : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe ZA l'Ourzais Renazé	700 17	62 205,00 €	62 205,00 €	56 000,00 €	56 000,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48	Votes : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe ZA des rues Cossé	700 25	2 810 005,00 €	2 810 005,00 €	1 665 000,00 €	1 665 000,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48	Votes : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe ZA Eiffel Craon	70026	1 612 505,00 €	1 612 505,00 €	1 617 505,00 €	1 617 505,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48	Votes : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe ZA du Moulin Méral	70027	421 505,00 €	421 505,00 €	423 505,00 €	423 505,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48	Votes : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe ZA la Chesnaie Quelaines	70028	64 005,00 €	64 005,00 €	64 000,00 €	64 000,00 €	Nombre de membres en exercice : 58	Votes : 53 Pour : 53 Contre : 0

					Nombre de suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48	Abstention : 0
Budget annexe Chambres funéraires	700 18	53 044,94 €	53 044,94 €	55 232,53 €	55 232,53 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48 Votes : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe Photovoltaïque	700 19	31 081,07 €	31 081,07 €	23 440,90 €	23 440,90 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 52 Nombre de membres présents : 47 Votes : 52 Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe eau régie	700 20	7 086 909,95 €	7 086 909,95 €	3 938 185,47 €	3 938 185,47 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48 Votes : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe eau DSP	700 21	2 257 235,24 €	2 257 235,24 €	2 749 747,24 €	2 749 747,24 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48 Votes : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe eau production Loigné	700 22	1 652 315,86 €	1 652 315,86 €	2 098 290,32 €	2 098 290,32 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48 Votes : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

Budget annexe assainissement régie	700 23	2 610 193,13 €	2 610 193,13 €	2 661 491,26 €	2 661 491,26 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 53 Nombre de membres présents : 48	Votes : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0
TOTAL CONSOLIDE		50 263 023,42 €	50 263 023,42 €	38 084 707,32 €	38 084 707,32 €		

3.6 Vote des taux 2023 de fiscalité directe locale

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances et des Marchés Publics, rappelle au conseil communautaire que, lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2023, le Conseil Communautaire a validé le principe d'un maintien des taux d'imposition en 2023.

M. Christophe LANGOUËT informe les maires que concernant la taxe d'habitation, un taux est de nouveau à fixer. Une liste de logements vacants vous a été transmise il y a quelques temps – plusieurs ont relevé des erreurs – Vu avec M. JOUSSE : un nouveau dossier devrait sortir en juin.

M. Bertrand De GUÉBRIANT : pour cela chaque propriétaire doit faire une déclaration en ligne avant juin 2023.

Considérant les orientations budgétaires,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité :**

⇒ **VOTE** les taux d'imposition en 2023, à savoir :

1. Taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) : **25.22 %**
2. Taux de taxe d'habitation (TH) : **14.85 %**
3. Taux de taxe sur le foncier bâti (TFB) : **5.96 %**
4. Taux de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : **8.53 %**

3.7 Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2023

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances et des Marchés Publics, expose au conseil communautaire qu'il convient de se prononcer sur le taux de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2023.

Il rappelle que le conseil communautaire a validé lors du DOB du 30 janvier 2023, l'orientation préconisée par la commission Environnement, à savoir porter le taux de la TEOM à 14,50% (au lieu de 12,80% actuellement) afin de notamment faire face à l'augmentation des charges du service et l'augmentation progressive de la TGAP mise en place par l'État.

Il est rappelé au conseil communautaire que par délibération n° 2018-12/211 du 10 décembre 2018, le conseil communautaire a décidé d'instaurer 2 zones de collecte à compter de 2020 (1 zone à taux plein (coefficient 1) / 1 zone à taux réduit pour 15/20 foyers (coefficient 0.8), dans les conditions définies ci-dessous :

Zones	Mode de collecte	Fréquence	Coefficient
Porte à porte Taux plein	Porte à porte ou bout de chemin	1 fois/semaine en alternance OM et emballages	1
Point de regroupement Taux réduit	Points de regroupements collectifs pour des raisons de sécurité de la collecte	1 fois/semaine en alternance OM et emballages	0,8

Considérant ce qui précède et les orientations validées au DOB 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À la majorité (1 abstention) :

- ⇒ **VOTE** le taux plein de TEOM pour l'année 2023 à **14,50%**,
- ⇒ **VOTE** le taux de TEOM à taux réduit pour l'année 2023 à **11,60%**.

3.8 Vote de la subvention CIAS 2023

M Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances et des Marchés Publics, propose de déterminer la subvention de fonctionnement au CIAS pour l'année 2023.

Considérant les orientations budgétaires débattues le 30 janvier 2023, il est proposé de fixer la subvention 2023 au CIAS à 1 908 092€.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité :

- ⇒ **VOTE** la subvention de fonctionnement 2023 au CIAS à hauteur de 1 908 092€,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à procéder au versement de cette subvention.

Vote des subventions annuelles 2023 – Annexe 3.9

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances/Marchés Publics, expose au conseil communautaire les demandes de subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2023, après avis des commissions concernées.

Les propositions d'attribution de subventions sont présentées en [Annexe 3.9](#).

M. Philippe PELLUAU : concernant l'Amicale des pompiers de Laubrières, je voterai tout de même la subvention mais je fais remarquer qu'on ne peut pas être 1 ou 3 amicales quand cela arrange.

M. Maxime CHAUVIN : la proposition de la commission Finances est de rester sur la base de 3 amicales en 2023 (3x500€) mais de calculer la subvention sur la base d'une seule amicale en 2024 soit une seule fois 500 € + (28 pompiers x30€).

M. Richard CHAMARET : l'Association Nationale pour la formation et l'emploi en agriculture ne gère pas le remplacement mais l'emploi.

M. Philippe CHANCEREL : Pour l'association Livré A4, je précise que la location de la salle communale de Livré a été prise en charge par la commune en 2022.

M. Maxime CHAUVIN : L'association a perçu une subvention exceptionnelle en 2022 pour couvrir la location de la salle ; ce qui signifie qu'elle a perçu une subvention pour une salle qui ne leur pas été facturée.

M. Philippe GUIARD : Concernant l'association Solidarité Paysan 53 il aurait été souhaitable de soutenir un peu plus nos agriculteurs.

M. Jean-Sébastien DOREAU : Toutes les amicales de pompiers savent-elles qu'elles peuvent faire une demande de subvention ?

M. Maxime CHAUVIN : oui mais toutes ne jugent pas en avoir besoin et ne font donc pas la demande.

M. Christophe LANGOUËT demande s'il y a des bénévoles, décideurs, d'association percevant une subvention de la CCPC et les invite à sortir de la salle afin de procéder au vote.

M. PELLUAU, Mme PREVOSTO et M. CHAMARET sortent de la salle avant le vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (50 votants) :

⇒ **VOTE** les subventions 2023 telles que présentées en annexe,

⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à procéder au versement de ces subventions.

M. PELLUAU, Mme PREVOSTO et M. CHAMARET entrent de nouveau dans la salle après le vote.

3.9 Provisions exercice 2023

PROVISIONS BUDGET 70000 – BUDGET PRINCIPAL

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances-Marchés publics, propose au conseil communautaire la constitution et la reprise de provisions sur le budget principal (70000) pour :

- Contournement : reprise de 100k€/an
- Pôles santé: Constitution d'une provision pour grosses réparations à hauteur de 30k€/an (10k€/pôle santé).
- Constitution d'une provision pour créances douteuses

BUDGET / ANNEE	Situation au 31/12/2022	% à PROVISIONNER	MONTANT A PROVISIONNER
2013	958,97	100%	958,97
2014	7 700,00	100%	7 700,00
2017	3 395,54	100%	3 395,54
2018	8 782,57	100%	8 782,57
2019	8 128,91	100%	8 128,91
2020	9 217,25	50%	4 608,63
2021	44 221,30	25%	11 055,33
2022	321 876,06	0%	-
			44 629,94

Année	Destinations	Dotations	Reprise	Compte budgétaire	Compte hélios
2020	Pôles santé	120 000,00		6815	15721
2020			50 000,00	7815	15721
2021	Dotation 2021	30 000,00		6815	15721
			10 000,00	7815	15721
2022	Dotation 2022	30 000,00		6815	15721
			20 000,00	7815	15721
2023	Dotation 2023	30 000,00		6815	15721
	SOLDE	130 000,00			15721

Année	Destinations	Dotations	Reprise	Compte budgétaire	Compte hélios
	Contournement Cossé le Vivien	500 000,00			1581
2020			100 000,00	7815	1581
2021			100 000,00	7815	1581
2022			100 000,00	7815	1581
2023			100 000,00	7815	1581
	SOLDE	100 000,00			1581

Année	Destinations	Dotations	Reprise	Compte budgétaire	Compte hélios
2022	Créances douteuses	33 508,00		6817	4911
2023			33 508,00	7817	4911
2023		44 629,94		6817	4911
	SOLDE	44 629,94			4911

Année	Destinations	Dotations	Reprise	Compte budgétaire	Compte hélios
2020	Centre Aquatique	150 000,00		6815	15721
	SOLDE	150 000,00			15721

Année	Destinations	Dotations	Reprise	Compte budgétaire	Compte hélios
2019	Etude PLUI /SCOT	293 126,00		6815	15721
	SOLDE	293 126,00			15721

PROVISIONS BUDGET 70002 – BUDGET SPANC

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances-Marchés publics, indique au conseil communautaire que sur les recommandations de la trésorerie il faut prévoir une provision sur le budget SPANC (70002), pour créances douteuses.

BUDGET / ANNEE	Situation au 31/12/2022	% à PROVISIONNER	MONTANT A PROVISIONNER
2017	192,00	100%	192,00
2018	97,00	100%	97,00
2019	444,00	100%	444,00
2020	485,00	50%	242,50
2021	1 003,00	25%	250,75
2022	8 116,00	0%	-
			1 226,25

Année	Destinations	Dotations	Reprise	Compte budgétaire	Compte hélios
2022	Créances douteuses	898,00		6817	496
2023			898,00	7817	496
2023		1 226,25		6817	496
	SOLDE	1 226,25			496

PROVISIONS BUDGET 70003 – ATELIER-RELAIS

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances-Marchés publics, indique au conseil communautaire que sur les recommandations de la trésorerie il faut prévoir une provision sur le budget Atelier-relais (70003), pour créances douteuses.

BUDGET / ANNEE	Situation au 31/12/2022	% à PROVISIONNER	MONTANT A PROVISIONNER
2015	15 004,80	100%	15 004,80
2018	990,20	100%	990,20
2019	8 843,65	100%	8 843,65
2020	10 782,75	50%	5 391,38
2021	36 294,30	25%	9 073,58
2022	97 717,69	0%	-
			39 303,60

Année	Destinations	Dotations	Reprise	Compte budgétaire	Compte hélios
2022	Créances douteuses	42 786,34		6817	4911
2023			42 786,34	7817	4911
2023		39 303,60			4911
	SOLDE	39 303,60			4911

PROVISIONS BUDGET 70004 – ORDURES MENAGERES

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances-Marchés publics, indique au conseil communautaire que sur les recommandations de la trésorerie il faut prévoir une provision sur le budget Ordures Ménagères (70004), pour créances douteuses.

BUDGET / ANNEE	Situation au 31/12/2022	% à PROVISIONNER	MONTANT A PROVISIONNER
2016	107,16	100%	107,16
2017	752,16	100%	752,16
2018	863,71	100%	863,71
2019	1 233,69	100%	1 233,69
2020	892,55	50%	446,28
2021	3 308,37	25%	827,09
2022	168 429,79	0%	-
			4 230,09

Année	Destinations	Dotations	Reprise	Compte budgétaire	Compte hélios
2022	Créances douteuses	4 083,61		6817	4911
2023			4 083,61	7817	4911
2023		4 230,09		6817	4911
	SOLDE	4 230,09			4911

PROVISIONS BUDGET 70020 – EAU REGIE

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances-Marchés publics, indique au conseil communautaire que sur les recommandations de la trésorerie il faut prévoir une provision sur le budget Eau Régie (70020), pour créances douteuses.

BUDGET / ANNEE	Situation au 31/12/2022	% à PROVISIONNER	MONTANT A PROVISIONNER
2015	1 127,92	100%	1 127,92
2016	97,60	100%	97,60
2017	193,03	100%	193,03
2018	14 817,66	100%	14 817,66
2019	33 946,53	100%	33 946,53
2020	38 993,94	50%	19 496,97
2021	119 640,97	25%	29 910,24
2022	769 525,97	0%	-
			99 589,95

Année	Destinations	Dotations	Reprise	Compte budgétaire	Compte hélios
2020	Créances douteuses	45 000,00		6817	496
2022		43 835,31		6817	496
2023			88 835,31	7817	496
2023		99 589,95		6817	496
	SOLDE	99 589,95			496

Année	Destinations	Dotations	Reprise	Compte budgétaire	Compte hélios
2020	Provision pour risque	5 000,00		6815	15181
	SOLDE	5 000,00			15181

PROVISIONS BUDGET 70021 – EAU DSP

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances-Marchés publics, rappelle au conseil communautaire que des provisions à hauteur de 583 000 euros ont été constituées avant la prise de compétence de 2018 sur le budget eau DSP (70021). Il est proposé une reprise à hauteur de 100 000€/an et de les affecter aux travaux de renouvellement des réseaux :

Année	Destinations	Dotations	Reprise	Compte budgétaire	Compte hélios
-------	--------------	-----------	---------	-------------------	---------------

2018	Provision pour risques et charges	583 000,00			1581
2020			100 000,00	7815	1581
2021			100 000,00	7815	1581
2022			100 000,00	7815	1581
2023			100 000,00	7815	1581
	SOLDE	183 000,00			1581

PROVISIONS BUDGET 70022 – EAU PRODUCTION LOIGNE

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances-Marchés publics, indique au conseil communautaire que sur les recommandations de la trésorerie il faut prévoir une provision sur le budget Eau Production Loigné (70022), pour créances douteuses.

BUDGET / ANNEE	Situation au 31/12/2022	% à PROVISIONNER	MONTANT A PROVISIONNER
2021	66 434,87	25%	16 608,72
2022	81 089,31	0%	
			16 608,72

Année	Destinations	Dotations	Reprise	Compte budgétaire	Compte hélios
2022	Créances douteuses	100,76		6817	496
2023			100,76	7817	496
2023		16 608,72		6817	496
	SOLDE	16 608,72			496

PROVISIONS BUDGET 70023 – Assainissement régie

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances-Marchés publics, indique au conseil communautaire que sur les recommandations de la trésorerie il faut prévoir une provision sur le budget Assainissement régie (70023), pour créances douteuses.

BUDGET / ANNEE	Situation au 31/12/2022	% à PROVISIONNER	MONTANT A PROVISIONNER
2018	10,52	100%	10,52
2019	479,18	100%	479,18
2020	339,04	50%	169,52
2021	581,67	25%	145,42
2022	62 328,58	0%	-
			804,64

Année	Destinations	Dotations	Reprise	Compte budgétaire	Compte hélios
2022	Créances douteuses	1 011,42		6817	496
2023			1 011,42	7817	496
2023		804,64		6817	496
	SOLDE	804,64			496

M. Maxime CHAUVIN précise qu'on observe une augmentation des impayés, notamment au niveau des logements.

M. Gérard LECOT : 66 000€ d'impayés sur les logements est un cumul des impayés et non pas les impayés sur l'année. Il nous faut éviter les cumuls d'impayés et trouver les moyens d'agir très rapidement pour recouvrer les sommes. Ce sujet sera revu en commission prochainement.

M. Maxime CHAUVIN : même constat sur le Budget eau régie : augmentation des impayés – Le service travaille sur une relance la plus rapide possible. Il serait peut-être intéressant que les maires puissent effectuer les relances directement auprès des administrés.

M. Christophe LANGOUËT propose un vote global pour l'ensemble des budgets – Personne ne s'y oppose.

Considérant l'avis favorable du bureau en date du 13/02/2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité :

⇒ **VALIDE** les provisions ci-dessus détaillées ;

⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer tous documents et régler toutes formalités afférentes à ce dossier.

3.10 Marché transports d'enfants sur le temps scolaire par autocars – Montant maximum

M. Maxime CHAUVIN, Vice-Président en charge des Finances/Marchés publics, informe le Conseil Communautaire que suite à une observation de la préfecture concernant le marché des transports d'enfants sur le temps scolaire par autocars, il convient de remplacer « *mais peut être évalué à environ 112 000 €HT/an* » par « *il sera au maximum de 112 000 €HT/an* ».

Il propose donc de modifier la délibération 2022_07_106 et de remplacer le texte :

Le montant annuel du marché est fonction du nombre de déplacements (+ de 900 transports) et du type de transport (+ 50 élèves, - 50 élèves / + 50 km, - 50 km) mais peut être évalué à environ 112 000 €HT/an

Par

Le montant annuel du marché est fonction du nombre de déplacements (+ de 900 transports) et du type de transport (+ 50 élèves, - 50 élèves / + 50 km, - 50 km). Il sera au maximum de 112 000 € HT par an.

M. Richard CHAMARET fait remarquer que la délibération date de juillet 2022 et que le contrôle de la légalité revient vers nous passé le délai des 2 mois. Normalement nous n'avons aucune obligation de modifier la délibération.

M. Maxime CHAUVIN : il s'agit d'une régularisation administrative.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité :

⇒ **VALIDE** la modification proposée ci-dessus,

⇒ **CHARGE** le Président des démarches afférentes.

4 RESSOURCES HUMAINES

4.1 Modification du temps de préparation des cours des MNS à l'Odyssée

M. GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des Politiques Contractuelles et de l'Administration générale, rappelle que les Maîtres-Nageurs Sauveteurs bénéficient de 30 minutes de temps de préparation de cours chaque jour.

Les M.N.S sollicitent chaque année des cumuls d'activité, puisqu'ils interviennent auprès des clubs du territoire. Cependant, l'amplitude horaire maximale était difficilement applicable.

Aussi, il est proposé que les M.N.S. voient les temps de préparation de cours basculer :

- de 30 minutes à 15 minutes,
- et d'intégrer les 15 minutes au régime indemnitaire de chaque M.N.S.

Cette proposition permettra plus de souplesse dans les plannings et de répondre à la réglementation.

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 28 novembre 2022,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 7 février 2023,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité :

- ⇒ **DÉCIDE** de diminuer le temps de préparation des cours à 15 minutes et d'intégrer les 15 minutes restantes au régime indemnitaire de chaque M.N.S. ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

4.2 Création astreinte décision et d'exploitation – Règlement d'astreinte Annexe 4.2

M. GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des Politiques Contractuelles et de l'Administration générale, rappelle au conseil communautaire que la continuité du service de la Base de Loisirs de la Rincerie est nécessaire, et qu'un système d'astreinte a été mise en place.

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer son travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail. (Article 2 du décret n°2005-542 du 19 mai 2005).

Depuis plusieurs années, une « astreinte d'exploitation » (interventions techniques) permet de résoudre 24h/24 et 365j/ an tout problème lié à l'accueil du public au sein de la Base de Loisirs de la Rincerie.

Après plusieurs années de recul sur le fonctionnement de cette astreinte, il conviendrait de la faire évoluer pour encore plus de réactivité et renforcer la sécurité des équipes. En complément de « l'astreinte d'exploitation », il est ainsi proposé de créer une « astreinte de décision ». Celle-ci serait commune au Pôle Équipements Sportifs – Tourisme et serait assurée par rotation hebdomadaire des 2 responsables de service et du Directeur du Pôle.

Les modalités d'organisation des astreintes de décision et d'exploitation sont présentées dans le règlement d'astreinte Équipements Sportifs – Tourisme proposé en [Annexe 4.2](#).

La durée de l'intervention et de déplacement aller/retour sur le lieu de travail sont considérés comme du temps de travail effectif. En revanche, l'astreinte elle-même n'est pas une période de travail effectif. Elle est soumise à indemnisation.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 7 février 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité :

- ⇒ **DÉCIDE** de créer une astreinte de décision et d'exploitation au sein du Pôle Équipements Sportifs – tourisme comme proposé, à compter du 1^{er} mars 2023 ;
- ⇒ **VALIDE** le règlement d'astreinte tel que annexé.

4.3 Bilan 2022 plan d'actions pluriannuel égalité femmes-hommes – Annexe 4.3

M. GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des Politiques Contractuelles et de l'Administration générale, rappelle au conseil communautaire qu'un plan d'actions pluriannuel 2022 – 2024 visant à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes a été validé par le conseil communautaire du 4 avril 2022.

Il rappelle que l'égalité professionnelle doit permettre aux hommes et aux femmes de bénéficier d'un traitement égal en matière d'accès à l'emploi, d'accès à la formation professionnelle, de qualification, de classification, de promotion, de rémunération et de conditions de travail.

M. GUINEHEUX Dominique invite le conseil communautaire à se reporter au document relatif à l'étude du plan d'actions pluriannuel 2022-2024 dans lequel est évalué les actions réalisées sur l'année 2022, présent en [Annexe 4.3](#).

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 7 février 2023,

M. Loïc DEROUET sort de la salle en cours de présentation.

Le conseil communautaire:

- ⇒ **PREND ACTE** du bilan 2022 du plan d'actions pluriannuel 2022-2024 de la Communauté de Communes du Pays de Craon tel que présenté.

M. Loïc DEROUET rentre dans la salle.

5 INFORMATIONS DIVERSES

5.1 Décisions du Président

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, les décisions signées par le Président suite à délégation de l'organe délibérant font l'objet d'un compte rendu au Conseil.

Marchés publics :

Compétence	Objet du marché	type de marché (travaux, fournitures, services, maîtrise d'œuvre)	Lot unique ou n° lot	Titulaire du lot	Montant du Marché HT
EAU	Schéma directeur eau potable	Service	1	Artélia	79 675,00 €
EAU	Programme de travaux 2023 en assainissement	Travaux	1	EHTP	592 477,00 €
Economie	Extension et réhabilitation d'un commerce-restaurant à Simplé	Travaux	1	PREVOSTO	72 000,00 €
			2	CRUARD CHARPENTE	30 446,33 €
			3	CRUARD COUVERTURE	29 608,12 €
			4	MONNIER	18 882,11 €
			5	MONNIER	7 526,64 €
			6	MB PLATRERIE	15 478,83 €
			7	GENDREAU	9 881,25 €
			8	GENDREAU	15 644,40 €
			9	BUCHER	11 755,92 €
			10	GERAULT	7 459,35 €
			TOTAL		218 682,95 €

5.2 Calendrier 2023 – Réunions CCPC et CIAS

DATE	HEURE	RÉUNION	LIEU
mercredi 8 mars 2023	20h00	CA CIAS	29
lundi 13 mars 2023	20h30	HABITAT - LOGEMENT - BATIMENT	CAI
mardi 14 mars 2023	18h45	COMMUNICATION	CAI
mardi 14 mars 2023	20h00	CONSEIL EXPLOITATION EAU/ASS	29
mardi 14 mars 2023	20h00	EQUIPEMENTS SPORTIFS/TOURISME	CAI
lundi 20 mars 2023	20h30	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	CAI
mardi 21 mars 2023	20h00	OM/VOIRIE	CAI
mardi 21 mars 2023	19h30	PÔLE CULTURE	PLACE VOLNEY
vendredi 24 mars 2023	11h00	MARCHES PUBLICS	CAI
Lundi 27 mars 2023	20h00	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	CAI
lundi 3 avril 2023	18h00	DSP	CAI RDJ
mardi 4 avril 2023	20h00	CONSEIL EXPLOITATION EAU/ASS	CAI
mercredi 5 avril 2023	20h00	CA CIAS	29
mardi 11 avril 2023	18h45	COMMUNICATION	CAI
mardi 11 avril 2023	20h00	EQUIPEMENTS SPORTIFS/TOURISME	LA RINCERIE
mardi 11 avril 2023	20h00	OM/VOIRIE	CAI
lundi 17 avril 2023	20h00	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	CAI
mardi 25 avril 2023	20h00	CONSEIL EXPLOITATION EAU/ASS	CAI
mercredi 3 mai 2023	20h00	CA CIAS	29
mardi 9 mai 2023	20h00	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	CAI
mardi 9 mai 2023	18h45	COMMUNICATION	29 - salle C.A.
lundi 16 mai 2023	20h00	OM/VOIRIE	CAI
mardi 23 mai 2023	20h00	EQUIPEMENTS SPORTIFS/TOURISME	LA RINCERIE
mardi 30 mai 2023	20h00	CONSEIL EXPLOITATION EAU/ASS	CAI

M. Laurent LEFEVRE : concernant l'aide au dernier commerce et les travaux réalisés par la CCPC – la dépense est-elle répercutée sur le loyer ?

M. Daniel GENDRY : non

M. Laurent LEFEVRE : N'y a-t-il pas un risque de concurrence avec les commerces des communes environnantes ? Les prix sont peut-être plus concurrentiels dans les « dernier commerces » du fait qu'ils n'ont pas de crédit à rembourser - Peut-on regarder les bilans des entreprises, leur demander ?

M. Daniel GENDRY : non on ne peut pas leur demander, en tous cas ils n'ont aucune obligation de nous les fournir.

M Joseph JUGÉ : combien de derniers commerces ont fait couler les commerces des communes alentours ?

M. Clément BEUCHER : je suis d'accord avec M. LEFEVRE. Si un investissement important sur un commerce est réalisé, il ne devrait pas y avoir d'autres investissements dans le cadre de l'aide au dernier commerce, dans les communes à 5 km alentours.

M. Hervé TISON : on a perdu nos commerces dans nos petites communes. Aujourd'hui la désertification touche des communes un peu plus grandes. L'engagement communal est important car s'il n'y a pas de commerce, au bout de 6 mois, c'est la commune qui prend en charge les loyers – Un dernier commerce n'est pas très viable dans tous les cas – Il s'agit d'un engagement de la part du gérant ; il n'est pas là pour gagner de l'argent.

M. Yannick CLAVREUL : Le reste à charge pour la commune de Simplé est de 100 000€ - C'est un habitant de la commune qui a repris le restaurant : il sert 50 à 80 repas par jour.

La séance est levée à 22H30.

Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Hugues GENDRY

A handwritten signature.